

RAPPORT

ACCOMPAGNANT LE BUDGET

DE L'EXERCICE 2008

EN APPLICATION DE L'ARTICLE

L 1122 - 23 du CDLD

I . SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES COMMUNALES

1. POPULATION

- - habitants au 31 décembre 2006 : **5.042**
- - habitants au 31 décembre 2007 : **5.105**

Inscriptions et radiations

- - **404** personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2007
- - **376** personnes ont été rayées de la population, par suite de départ

2. ETAT CIVIL

- - **47** naissances : dont **24** garçons et **23** filles
- - **51** décès : dont **26** du sexe masculin et **25** du sexe féminin
- - **20** divorces
- - **21** mariages
- - **22** cohabitations

3. URBANISME

- - **6** dossiers de permis de lotir :
par des privés (23 lots) ; certains dossiers sont toujours en cours d'instruction.
- - **56** permis d'urbanisme :
dont 14 nouvelles habitations
- - **5** permis uniques
- - **7** permis d'environnement
(principalement des campings)
- - **31** déclarations « classe 3 »
(stations d'épuration, dépôts de gaz et de mazout, etc.)
- - **4** déclarations urbanistiques (= petits permis)
- - **250** demandes de renseignements urbanistiques par notaires
(taxe de 62,30 € par demande)
- - **7** certificats d'urbanisme n° 1 et n° 2

4. ENSEIGNEMENT

- - les listes d'inscription pour l'année scolaire 2007-2008 comprennent : **225** élèves inscrits au 01/10/2007, dans les écoles communales

5. LISTES ELECTORALES

- - la dernière liste électorale clôturée au 10/06/2007 et comprend **3.689** électeurs

6. COLLEGE ECHEVINAL

- - le Collège échevinal s'est réuni **44** fois en 2007

7. CONSEIL COMMUNAL

- - le Conseil communal s'est réuni **9** fois en 2007

II. SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

Le budget de l'exercice 2008 et arrêté par le Collège échevinal en séance du 25 janvier 2008, se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE

	ORDINAIRE	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
	Exercice 2008	Exercice 2007 après modification budgétaire	Exercice 2008	Exercice 2007 après modification budgétaire
Recettes	5.559.558,76	5.549.294,10	3.406.000,00	2.365.067,00
Dépenses	5.515.236,45	5.449.109,18	2.512.500,00	2.071.543,98
Résultat BONI MALI	+ 44.322,31	+100.184,92	+ 893.500,00	+ 493.523,02

B. EXERCICE GLOBAL

	ORDINAIRE	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
	Exercice 2008	Exercice 2007 après modification budgétaire	Exercice 2008	Exercice 2007 après modification budgétaire
Recettes	5.599.560,85	5.743.968,23	4.589.472,76	3.858.389,08
Dépenses	5.556.521,34	5.688.263,27	3.682.614,04	3.075.124,80
Résultat BONI MALI	+ 43.039,51	+ 55.704,96	+ 906.858,72	+ 783.264,28

III. COMMENTAIRES PAR PRINCIPALES FONCTIONS

1.) Informations préalables

- *La circulaire du Ministre Courard du 04/10/2007 apporte tous renseignements quant au mode de calcul ou origine de certains crédits de recettes (Fonds des communes, impôts et taxes, ...)*
- *Attention : dans la colonne « créd. bud. 2007 », le montant indiqué est le crédit après la dernière modification budgétaire.*

2.) Exercices antérieurs :

(pp. 8 à 12)

- Recettes ordinaires : le BONI de 2007.
- Dépenses ordinaires : dépenses engagées avant le 31/12/2007, mais pour lesquelles les factures sont arrivées après le 01/01/2008 (soldes assur., électric., tél., ...).
- Recettes extraordinaires : toute une série d'emprunts ou soldes de subsides qui couvrent des crédits dépenses pour lesquels la recette n'avait pas été adaptée aux exercices antérieurs.
- Dépenses extraordinaires : même explication que pour les dépenses ordinaires, plus le MALI de l'exercice 2007.

3.) Fonctions principales - commentaires :

A. ORDINAIRE

1. Fonction 009 : Recettes générales

D.O. : 41.456,78
R.O. : 14.147,49

- 27.309,29

- Les intérêts débiteurs seront importants tant que la trésorerie ne sera pas reconstituée par l'apport des subsides promis.

2. Fonction 029 : Dotation générale

D.O. : 0,00
R.O. : 1.132.301,49

1.132.301,49

- voir circulaire de la Région Wallonne et annexes.

3. Fonction 049 : Impôts et taxes

D.O.	:	0,00
R.O.	:	2.502.659,76
		<hr/>
		2.502.659,76

- I.P.P. à 8,5 %
- P.R.I. à 2800
- ajustement du taux des autres taxes en référence à la circulaire de la Région wallonne
- taxe sur immondices : application du coût vérité.

4. Fonction 059 : Assurances

D.O.	:	9.100,00
R.O.	:	18.500,00
		<hr/>
		- 9.400,00

5. Fonction 123 : Administration générale

D.O.	:	1.314.574,45
R.O.	:	192.567,17
		<hr/>
		- 1.122.007,30

- Malgré l'augmentation du coût de la vie, légère diminution des frais de fonctionnement, donc début d'économies encourageant.

6. Fonction 129 : Patrimoine privé

D.O.	:	360.191,08
R.O.	:	95.705,55
		<hr/>
		- 264.485,53

7. Fonction 139 : Services généraux

D.O.	:	7.024,22
R.O.	:	5.000,00
		<hr/>
		- 2.024,22

8. Fonction 369 : Pompiers

D.O.	:	172.000,00
R.O.	:	0,00
		<hr/>
		- 172.000,00

9. Fonction 330 : Police

D.O.	:	211.259,88
R.O.	:	0,00
		<hr/>
		- 211.259,88

- Même dotation Police qu'en 2007 (circulaire Région wallonne)

10. Fonction 499 : Communication – voies navigables

D.O.	:	1.093.322,87
R.O.	:	84.142,17
		<hr/>
		- 1.009.180,70

11. Fonction 599 : Commerce, industrie, tourisme

D.O.	:	239.918,55
R.O.	:	212.929,59
		<hr/>
		- 26.988,96

- La recette du camping des Fonzays a été supprimée pour 2008 (en attendant une ré affectation de ce camping).
- Diminution des traitements du personnel : personnel transféré vers l'ASBL C.I.R. (voir subsidie fonctionnement de 60.000,00 € p. 53).
- Subsidie au R.S.I. : enveloppe fermée pour tous frais de fonctionnement.

12. Fonction 699 : Agriculture, forêts

D.O.	:	239.012,11
R.O.	:	829.794,00
		<hr/>
		+ 590.781,89

- Prévission vente de bois : prévission de recette donnée par la DNF a été augmentée de 22 % (suivant une moyenne faite sur les cinq derniers exercices)

13. Fonction 729 : Enseignement

D.O.	:	325.115,44
R.O.	:	141.778,91
		<hr/>
		- 183.336,50

14. Fonction 767 : Bibliothèque

D.O.	:	100.999,36
R.O.	:	18.962,50
		<hr/>
		- 82.036,86

15. Fonction 789 : Education populaire, sports et loisirs

D.O.	:	420.275,79
R.O.	:	165.817,00
		<hr/>
-		254.458,79

- Certaines difficultés financières de l'asbl Hotton-Sport (chiffre d'affaires en recul) ne permettent plus le remboursement des salaires.

16. Fonction 799 : Cultes

D.O.	:	115.708,00
R.O.	:	1.167,67
		<hr/>
		- 114.540,33

17. Fonction 839 : Assistance sociale

D.O.	:	358.677,79
R.O.	:	49.584,00
		<hr/>
		- 309.093,79

- En dépense : intervention communale augmentée (voir budget CPAS)
- En recette : même intervention du Fédéral pour le centre de réfugiés
- Intervention du Fédéral pour le Centre au CPAS : aucun retour vers la Commune (voir budget CPAS)

18. Fonction 849 : Aide sociale

D.O.	:	7.700,00
R.O.	:	2.263,00
		<hr/>
		- 5.437,00

19. Fonction 872 : Santé et Hygiène

D.O.	:	65.811,66
R.O.	:	1.638,46
		<hr/>
		- 64.173,20

- Déficit des hôpitaux : 36.243,00

20. Fonction 874 : Eau

D.O.	:	9.714,48
R.O.	:	1.638,46
		<hr/>
		- 8.076,02

21. Fonction 876 : Immondices

D.O.	:	335.586,54
R.O.	:	81.800,00
		<hr/>
		- 253.786,54

- Pour l'équilibre de cette fonction, il y a lieu de tenir compte des art. 040/36303 (p. 16) (R), 87602/16148 (p. 32) (R), 876/33101 (p. 83) et 87602/12404 (p. 69) (D)

22. Fonction 877 : Eaux usées

D.O.	:	31.941,56
R.O.	:	0,00
		<hr/>
		- 31.941,56

23. Fonction 879 : Cimetières

D.O.	:	19.249,45
R.O.	:	5.000,00
		<hr/>
		- 14.249,45

24. Fonction 939 : Logement – Urbanisme

D.O.	:	23.026,44
R.O.	:	2.500,00
		<hr/>
		- 20.526,44

EXTRAORDINAIRE

Pour rappel : (suivant directives de la circulaire ministérielle du 04/10/2007)

- 1) En dépenses extraordinaires, ne sont repris que les investissements ou achats qui seront réalisés en 2008 ou qui ont fait (ou feront normalement) l'objet d'une promesse de subside en 2008.
- 2) Toute dépense extraordinaire doit être couverte par une recette, soit :
 - sur fonds propres ;
 - par emprunt ;
 - par subsides ;
 - par autres recettes (ventes terrains, etc.).Ce budget extraordinaire ne doit donc jamais être déficitaire.
- 3) Les commentaires sur les investissements ou achats prévus sont donc résumés par le tableau des voies et moyens ci-annexé.
Il est à noter que la grande majorité des dépenses ont déjà fait l'objet de décisions de principe ou d'approbations de projets par le Conseil communal.

Ce tableau pourra être modifié en cours d'exercice suivant les recettes effectivement perçues par la vente de terrains (par exemple, financement de certains investissements sans recourir à l'emprunt)

IV. CONCLUSIONS

BUDGET ORDINAIRE

1) Recettes

Prestations : (= ventes de bois, recouvrement terrains de camping, récupération traitement complexe sportif, etc.)

- 20,3 % du budget (pour 16 % en 2007).

Transferts : (= subv. traitements A.P.E, enseignants, remboursement Etat emprunts, impôts, taxes et dotations, etc.)

- 77,10 % du budget (pour 81 % en 2007).

Dette : (= divers dividendes, remboursement emprunts par des tiers)

- 2,6 % du budget (pour 3 % en 2007)

2) Dépenses

Personnel : 37,10 % du budget (pour 40 % en 2007)

Fonctionnement : 23,40 % du budget (pour 23 % en 2007)

Transferts : 20,80 % du budget (pour 19 % en 2007)

Dette : 18,70 % du budget (pour 18 % en 2007)

Le présent rapport sera présenté en séance publique
du Conseil communal du 4 février 2008,
avant que le Conseil délibère sur le budget
de l'exercice 2008.

Par le Collège,

Le Secrétaire,
DACO J-P.

La Bourgmestre f.f.,
JEANMART F.

GESTION DE LA DETTE

Au cours de ces dernières années, bon nombre d'investissements ont été effectués, la plupart subventionnés, et certains, fort importants, sont toujours en cours (égouttage, aménagement de salles, ...).

D'autres sont à l'étude, et non des moindres : village de Ny, remembrement, école de Hotton, etc.

La part communale étant couverte par l'emprunt, la charge de la dette devient inévitablement très importante (quoique toujours dans la moyenne des communes de Région wallonne - cfr. rapport annuel Dexia).

Jusqu'à présent, la situation financière de la Commune permettait la conclusion d'emprunts de durées plus limitées que l'amortissement de l'investissement.

Le Collège a donc décidé de proposer au Conseil communal de revoir la gestion de la dette afin d'alléger les charges annuelles et ce, de 2 manières :

- 1. Rallongement : soit un ré-étalement du plan d'amortissement des emprunts sur une durée plus longue, d'où réduction plus ou moins considérable des charges pendant les premières années.*
- 2. Progressivité : soit modifier (augmenter) le taux d'amortissement initial des emprunts, d'où diminution du montant des premières tranches d'amortissement et donc réduction plus ou moins considérable des charges pendant les premières années.*

Ces 2 opérations ne s'appliquent qu'aux emprunts dont la durée peut être allongée en fonction de la durée de l'amortissement permis.

En annexe : 2 délibérations du Collège à ratifier :

1) Rallongement :

- de 5 ans, impact budgétaire 2007 : - 12.867,80 €*
- de 10 ans, impact budgétaire 2007 : - 30.763,34 €*

2) Progressivité :

- impact budgétaire 2007 : - 82.360,91 €*

Total impact budgétaire 2007 : - 125.992,05 €

Ce dernier montant (- 125.992,05 €) n'est pas encore déduit du tableau des emprunts Dexia annexé au budget.

Par contre, il a été déduit, ventilé par fonction, dans le corps du budget ordinaire.